

## LA LIGUE A BESOIN DE VOUS



Le cancer est la 1<sup>re</sup> cause de mortalité en France. Près de 100 ans après sa création, la Ligue contre le cancer est plus que jamais l'acteur incontournable pour lutter contre cette maladie en associant, fédérant et mobilisant toutes les forces vives de notre territoire.

En transmettant tout ou partie de votre patrimoine à la Ligue, vous nous donnez la possibilité de poursuivre notre combat quotidien contre cette maladie. La Ligue s'y emploie en étant le 1<sup>er</sup> financeur privé de la recherche contre le cancer en France, en réalisant des actions de prévention et de promotion des dépistages, en aidant les malades et leurs proches, en transformant chaque don, chaque legs en action efficace.

Bénévoles, donateurs, testateurs... Chacun a un rôle déterminant dans cette lutte. Ce document vous permettra de mieux connaître les moyens pour nous soutenir et vous apportera les informations pratiques nécessaires.

Au nom de tous les Ligueurs, je vous remercie de votre soutien.

**PROFESSEUR JACQUELINE GODET**  
Présidente de la Ligue contre le cancer

*J. Godet*

**LA LIGUE N°1** FINANCEUR PRIVÉ ET INDÉPENDANT DE LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER EN FRANCE

# UN LEGS à LA LIGUE

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?**

Contactez  
**Valérie GUÉRIN**,  
Responsable du service  
Libéralités de la Ligue  
(legs - donations - assurances-vie)  
01.53.55.24.04  
[legs@ligue-cancer.net](mailto:legs@ligue-cancer.net)

VOTRE COMITÉ DÉPARTEMENTAL



*pour la vie*

Ligue contre le cancer - 14 rue Corvisart - 75013 PARIS  
0 810 111 101 (prix d'un appel local) - [www.ligue-cancer.net](http://www.ligue-cancer.net)

LEGS / DONATION / ASSURANCE-VIE



## NOUS AVONS TOUS UNE RAISON POUR FAIRE

# UN LEGS à LA LIGUE

Décembre 2014 - photo - Crédits photos - Getty Images, Photonistop



## LA LIGUE S'ENGAGE POUR VOUS

103 Comités départementaux,  
650 000 adhérents, 13 800 bénévoles

### 4 MISSIONS SOCIALES :

**1. UN ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA RECHERCHE**

**93**

ÉQUIPES DE RECHERCHE LABELLISÉES PAR LA LIGUE CONTRE LE CANCER



**2. DES ACTIONS DE PRÉVENTION EN CONTINU**

**134 000**

ÉLÈVES SENSIBILISÉS SUR LES FACTEURS DE RISQUE



**3. UN SOUTIEN QUOTIDIEN POUR LES PERSONNES MALADES ET LEURS PROCHES**

**10 300**

FAMILLES FRAGILISÉES AIDÉES FINANCIÈREMENT



**4. UN ENGAGEMENT SANS FAILLE POUR DÉFENDRE LES DROITS DES PERSONNES MALADES**

**500**

REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU SYSTÈME DE SANTÉ MOBILISÉS PARTOUT EN FRANCE





**MON CANCER, JE L'AI VAINCU. JE VEUX QUE D'AUTRES GAGNENT. EN DONNANT À LA LIGUE, JE PERMETS À LA RECHERCHE D'AVANCER.**

**COMMENT SOUTENIR LA LIGUE ?**

## JE FAIS UN LEGS

Pour faire un legs, vous devez rédiger un testament. Vous exprimez ainsi vos dernières volontés en disposant de tout ou partie de vos biens ou de vos droits.

### COMMENT FAIRE UN LEGS ?

- **Le testament peut être olographe.** Écrit, daté et signé de votre main, il doit être déposé de préférence chez un notaire.
- **Le testament peut être authentique.** Vous le dictez à un notaire qui vous le fait signer.

Faute de testament, vos biens seront transmis à vos héritiers ou à l'État en l'absence de descendants.

### QUE PUIS-JE LÉGUER ?

Un legs peut être constitué de biens mobiliers et/ou immobiliers (bijoux, argent, terrain, maison, etc.). Si vous avez des héritiers réservataires (enfants ou conjoint), vous ne pourrez léguer à la Ligue qu'une fraction de votre patrimoine.

### QUELLES SONT LES MODALITÉS ?

Vous pourrez désigner la Ligue contre le cancer légataire :

- **universel :** vous léguerez tous vos biens ;
- **à titre universel :** vous léguerez une partie de votre patrimoine ;
- **à titre particulier :** vous léguerez un bien précis.



**À noter :** la Ligue est habilitée à recevoir des biens meubles et immeubles sans droit de mutation.

## JE FAIS UNE DONATION

Vous transmettez de votre vivant de façon irrévocable un bien meuble, une somme d'argent ou un immeuble aux termes d'un acte notarié.

### COMMENT FAIRE UNE DONATION ?

Une donation peut être établie :

- **en pleine propriété,** en donnant pleinement et définitivement un bien ;
- **en nue-propriété,** en vous réservant ainsi l'usufruit (jouissance ou perception de loyers).



**À noter :** la donation est déductible à 66% de l'impôt sur le revenu.

## JE SOUSCRIS UNE ASSURANCE-VIE

L'assurance-vie permet le versement d'un capital à un bénéficiaire désigné lors de la souscription du contrat. La Ligue peut être bénéficiaire pour la totalité ou pour une quote-part.

### L'ASSURANCE-VIE AU PROFIT DE LA LIGUE

La Ligue doit être indiquée dans le contrat au paragraphe "clause bénéficiaire". Une désignation complète de l'association (nom et adresse) permet d'éviter toute interprétation. Le notaire chargé de la succession informera la Ligue qu'elle est légataire d'une partie ou de tout votre héritage.



**À noter :** la Ligue est habilitée à recevoir des capitaux sans aucun droit de mutation.



## Oui, je soutiens la Ligue contre le cancer

Je suis intéressé(e) par :

- les legs    les donations    les contrats d'assurance-vie

Je souhaite obtenir de l'information :

- en recevant la documentation à mon domicile  
 en étant contacté(e) par téléphone par la Ligue contre le cancer

Merci de renvoyer ce bulletin à :  
**LIGUE CONTRE LE CANCER - 14 Rue Corvisart - 75013 PARIS**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... e-mail : .....

Nous répondrons à votre demande en toute confidentialité et sans aucun engagement de votre part. Pour toute autre question, vous pouvez contacter le service libéralités au 01 53 55 24 04 ou par mail à [legs@ligue-cancer.net](mailto:legs@ligue-cancer.net)

L'article 38 de la loi « Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée » vous permet d'exercer vos droits d'accès, de rectification et de suppression aux données personnelles vous concernant.



**93 %**  
**DU TOTAL DES RESSOURCES DE LA LIGUE PROVIENNENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ET DES COTISATIONS**

### UNE RELATION DE CONFIANCE ENTRE LA LIGUE ET VOUS

Votre générosité est notre 1<sup>re</sup> source de financement. Nous accordons donc une grande vigilance au respect de vos souhaits. La Ligue et ses 103 Comités départementaux vous garantissent une parfaite transparence financière, une gestion rigoureuse ainsi qu'un contrôle régulier de ses comptes.



**J'AI ÉTÉ SOUTENU LORSQUE J'ÉTAIS MALADE. C'EST À MON TOUR D'APPORTER MON AIDE AUX AUTRES.**